

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT

☎ 04.74.35.50.06

☎ 04.74.35.51.69

mairie@saintmartindumont.fr



**NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE
des
BUDGETS PRIMITIFS 2020**

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

I – Les ELEMENTS de CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION de la POPULATION....

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG-en-BRESSE depuis le 1^{er} janvier 2017.

Concernant le contexte économique, sur le territoire de la commune de SAINT MARTIN DU MONT est installée une zone artisanale. Quelques commerces (épicerie-point-poste-dépôt de pain, salon de coiffure, restaurant, institut de beauté, magasin de vente de produits d'élevage de porcs, traiteur...) sont présents sur le territoire avec un petit tissu artisanal et d'exploitations agricoles.

La population légale estimée au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 1 871 habitants.

Dans le cadre du budget primitif 2020, les données à prendre en compte sont celles de la Fiche DGF 2019 communiquée par les services de l'Etat, à savoir 1 850 habitants et 64 résidences secondaires.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal, le budget annexe « Local commercial Salon de Coiffure », le budget annexe « Local commercial Epicerie », le budget annexe « Local commercial Café Restaurant » ont été votés le 9 mars 2020 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

BUDGET PRINCIPAL 2020 de la COMMUNE

II – Les PRIORITÉS du BUDGET :

Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements).

En matière d'investissement, pas de grands projets pour l'année 2020, si ce n'est les soldes des marchés des travaux d'extension et restructuration de la salle des fêtes « salle multi-activités » et l'équipement de cette salle.

Pour les autres réalisations sur cet exercice 2020 :

- un programme de voirie toujours conséquent,
- la poursuite des efforts entrepris depuis plusieurs années dans le renouvellement et/ou le développement du réseau de défense incendie notamment dans le cadre des travaux de changement des conduites du réseau d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Veyle Revermont,
- la poursuite des travaux de réaménagement du cimetière carré B

III – Les RESSOURCES et CHARGES DES SECTIONS de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

La SECTION de FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 178 008,78 € et se décompose comme suit :

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	MONTANT PREVU 2019	MONTANT PREVU 2020
011 - Charge à caractère général	342 000,00 €	429 100,00 €
012 - Charges de personnel	380 980,00 €	380 450,00 €
014 - Atténuation de produits	350,00 €	350,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	180 771,00 €	161 251,00 €
Dépenses de gestion des services	904 101,00 €	971 151,00 €
66- Charges financières	49 350,00 €	54 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	2 700,00 €
022 - Dépenses imprévues	19 042,76 €	74 212,78 €
Total des dépenses réelles	974 993,76 €	1 102 063,78 €
023 - Virement à la section d'investissement	115 600,00 €	70 000,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	6 054,00 €	5 945,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 096 647,76 €	1 178 008,78 €
RECETTES (T.T.C.)		
013 – Atténuations de charges	2 000,00 €	2 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 930,00 €	83 700,00 €
73- Impôts et taxes	718 742,00 €	691 473,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	221 430,00 €	251 142,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	61 000,00 €	62 500,00 €
Recettes de gestion des services	1 083 102,00 €	1 090 815,00 €
77 - Produits exceptionnels	7 260,00 €	1 600,00 €
78 -Reprises sur amortissement et provisions	420,00 €	- €
Total des recettes réelles	1 090 782,00 €	1 092 415,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		
002 - Résultat reporté (excédent de fonctionnement année N-1)	5 865,76 €	85 593,78 €
TOTAL des RECETTES	1 096 647,76 €	1 178 008,78 €

A/ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Tels que projetés, les salaires représentent 34,52 % des dépenses de fonctionnement de la commune. La différence entre 2019 et 2020 tient compte de la baisse de l'assurance du personnel versée à Gras Savoye pour l'année 2020.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

	MONTANT PREVISIONNEL des DEPENSES de la SECTION de FONCTIONNEMENT	MONTANT PREVISIONNEL du VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT pour le FINANCEMENT des INVESTISSEMENTS	MONTANT des DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT à la SECTION D'INVESTISSEMENT
2019	1 089 577,76 €	115 600,00 €	973 977,76 €
2020	1 178 008,78 €	70 000,00 €	1 108 008,78 €
ECART	+ 88 431,02 € (+ 8,12 %)	- 45 600,00 € (-60,55 %)	+ 134 031,02 € (+13,76 %)

On observe une augmentation des dépenses qui s'expliquent en partie par :

- l'augmentation des crédits (voies et réseaux) pour la remise en eau des fontaines, lavoirs, réservoirs
- dans le cadre de la convention entre le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication opération ISOL 01 avec la Sté Certinergie, l'isolation des combles de l'école maternelle d'une surface d'environ 365 m².

Il est rappelé que les dépenses relatives aux contributions aux organismes de regroupement, si les contributions aux anciens Syndicat du Suran, de la Basse Vallée de l'Ain, sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse viennent s'ajouter notamment les montants des dépenses restant à la charge de la commune, à verser au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication dans le cadre des travaux suivants, dépenses auparavant inscrites en investissement lors des opérations de ce type réalisées au cours des exercices antérieurs :

- o Travaux d'esthétique enfouissement des réseaux déplacement d'un point lumineux route du Colombier : 4 129,00 €
- o Travaux d'éclairage public 20 Led route du Pied de la Côte : 7 477,00 €
- o Une provision est prévue pour
 - installation d'un point lumineux à Confranchette le Bas chemin derrière Jean Monin
 - pour la sécurisation des utilisateurs des installations sportives : séparation des commande de l'éclairage publique entre le Farget et les Barres

Suite à un problème technique, le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication n'a pas pu émettre la seconde partie de l'appel de cotisations de 2019. De ce fait cette somme doit être inscrite sur l'exercice 2020 en plus la cotisation 2020.

A ces contributions aux organismes de regroupement vient s'ajouter la somme à verser à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg en Bresse (CA3B) qui assure l'exécution du services de gestion des temps d'activités périscolaires par le biais d'un marché en cours pour l'année scolaire 2019-2020 et 2020-2021 soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021, attribué à la Sauvegarde. Pour la gestion du service périscolaire, accueil du matin et du soir, confié à la Communauté d'Agglomération, la commune doit verser la somme de 27 000 €, les activités du mercredi et des vacances du centre de loisirs restant à la charge de l'Agglomération. Pour rappel cette somme étant auparavant versée à l'Association Familiale.

En 2020, les dépenses d'ordre de transfert entre sections concernent les amortissements.

B/ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 599 000 € estimées), aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse 91 473,00 €, aux produits de gestion courante (locations appartements, salles, recouvrement chauffage collectif...), au reversement de l'excédent du Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure (4 500,00 €).

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de la stabilisation des recettes de produits des services (cantine),
- de la bonne tenue des droits de mutation.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'Etat

⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) : pour 2020 au moment du vote du budget ces sommes ne sont pas notifiées.

ANNEE	MONTANTS PERCUS	BAISSE de	%
2013	208 462,00 €		
2014	202 701,00 €	- 5 761 €	- 2.77 %
2015	182 239,00 €	- 20 462 €	- 10.10 %
2016	160 480,00 €	- 21 759 €	- 11.94 %
2017	150 678,00 €	- 9 802 €	- 6.11 %
2018	151 744,00 €	+ 1 066 €	+ 0.70 %
2019	148 044,00 €	- 3 700 €	- 2.44 %
2013/2019		- 60 418 €	- 28.99 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : pour 2020 au moment du vote du budget ces sommes ne sont pas notifiées.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de solidarité	29 298,00 €	30 203,00 €	32 651,00 €	34 251,00 €	37 603,00 €	37 932,00 €	38 384,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal attendu notifié pour l'année 2019 s'élevait à 574 629,00 €. Le produit perçu a été de 599 999.00 €.

Au moment du vote du budget l'état « 1259 » n'a pas été communiqué par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

	Taux 2016	Produit correspondant en 2016	Taux 2017	Produit correspondant en 2017	Taux 2018	Produit attendu 2018	Taux 2019	Produit attendu 2019
Taxe Habitation	11,20%	271 824 €	12,00%	286 440 €	12,20%	288 960 €	12,70 %	321 056 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	12,00%	180 360 €	12,00%	191 280 €	12,96%	211 896 €	12,96 %	220 709 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47,24%	42 705 €	47,24%	42 705 €	48,00%	45 830 €	48,00 %	45 504 €
TOTAL PRODUIT FISCAL		494 889 €		520 429 €		546 686 €		587 269 €

Le conseil municipal devra se prononcer sur le vote de fiscalité plus tard.

A noter selon un communiqué du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Action et des Comptes Publics, « la taxe d'habitation sera payées une dernière fois par les françaises et français sur leur résidence principale en 2019, pour 80 % des foyers et en 2022 pour les 20 % des foyers les plus aisés ». Elle sera supprimée pour les résidences principales sans création ou augmentation d'impôt. Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne.

En 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
2017 et sur les bases
Date de télértransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (prévisionnel)
Restaurant scolaire	64 178,00 €	73 150,02 €	72 6013,00 €	85 943,93 €	80 000,00 €

- A noter que sera versée, en 2020, par le Conseil Départemental la Compensation Financière Genevoise dans le cadre du 50^{ème} versement.
En effet, en vertu de l'accord conclu le 29 janvier 1973 entre la France et la Suisse, la République et Canton de Genève verse chaque année une compensation financière égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers résidant en France. Cette compensation est répartie par le Ministère de l'Intérieur, entre les Départements de l'Ain (23,3 %) et le département de la Haute-Savoie (76,7 %). Le Conseil Départemental lors de son assemblée du 3 février 2020, a décidé d'attribuer à la Commune de Saint Martin du Mont au titre du 50^{ème} versement de cette compensation, la somme de 10 162,72 € pour 6 frontaliers titulaires d'un permis G résidant sur le territoire de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart se retranscrit au compte 023, virement à la section d'investissement qui s'établit pour ce budget prévisionnel à 70 000 €.

La SECTION d'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),
 - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Pour cet exercice 2020, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 906 677,00 € (contre 2 060 950,00 € en 2019).

Les projets d'équipement portent essentiellement sur les domaines suivants :

✓ Suite des projets initiés en 2019

- solde de règlement de marché pour la construction du bâtiment d'activités scolaires et périscolaires
- fin des travaux d'extension et restructuration de la salle multi-activités
- équipements en matériel de cette salle : mobilier, congélateur, fabrication d'un placard pour rangement matériel
- dans le cadre des travaux de changement de diamètre de canalisation sur le réseau d'eau potable aux hameaux de Confranchette le Haut et le Bas, de Soblay, de Gravelles le Haut et le Bas il y a lieu de procéder au changement de poteaux incendie et d'en installer des nouveaux.
- continuité de l'aménagement/réorganisation du cimetière carrée B

✓ Equipements divers

- 1 défibrillateur semi-automatique pour le Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI)
- acquisition de terrain suite à l'installation d'une poche réserve incendie
- achat d'une saleuse
- installation de vidéo projecteurs en plafond : un pour l'école et un pour la salle du conseil municipal
- Extension du réseau d'eau potable (charge de la commune) chemin de Confranchette le Haut pour l'installation d'un poteau incendie nécessaire à la défense incendie de la ferme du Village en complément de la réserve d'eau.

✓ Travaux divers

- programme de voirie

✓ Frais d'études

- révision du Plan Local d'Urbanisme fin de l'étude fin de l'étude

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION BP 2020 (RAR + nouveaux crédits)
001 - Solde d'exécution négatif reporté de 2019		74 346,71 €	74 346,71 €
10 - Dotations, fonds divers	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	196 000,00 €	196 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (études...)	19 000,00 €	- €	19 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	11 800,00 €	48 900,00 €	60 700,00 €
27 - Autres immobilisation financières : EPF		- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €
OPERATIONS			
205 - Poteaux incendie	20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €
258 - Programme de voirie	20 013,00 €	99 987,00 €	120 000,00 €
291 - Sécurisation arborisation place Salle des Fêtes	- €	- €	- €
305 - Sécurité et accessibilité	800,00 €	- €	800,00 €
311 - Bâtiment activités scolaires et péri-scolaires	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
315 - Aménagement chemin forestier : bois de la Cha	- €	- €	- €
316 - Aménagement chemin forestier : les Feuilles Rouges	- €	- €	- €
319 - Rénovation restructuration salle des fêtes	213 844,00 €	60 868,00 €	274 712,00 €
323 - Aménagement : réorganisation du cimetière	27 500,00 €	- €	27 500,00 €
326 - Appartement école primaire : isolation rénovation	- €	- €	- €
329 - Remembrement forestier	- €	- €	- €
330 - Citerne incendie souple	344,00 €	6 000,00 €	6 344,00 €
332 - Vidéo projecteurs : écoles et mairie		8 500,00 €	8 500,00 €
Opération pour compte de tiers : Aménagement forestier chemin des Feuilles Rouges article 458201	- €	- €	- €
020 - Dépenses imprévues (investissement)		52 774,29 €	52 774,29 €
TOTAL des DÉPENSES	323 301,00 €	583 376,00 €	906 677,00 €

RECETTES (T.T.C.)	RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION BP 2020 (RAR + nouveaux crédits)
001 - Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
10222 - FCTVA		210 000,00 €	210 000,00 €
10223 - TLE	- €	- €	- €
10226 - Taxe d'aménagement		40 000,00 €	40 000,00 €
10668- Excédent de fonctionnement capitalisé		200 000,00 €	200 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	- €		- €
1321 - Etat et établissements nationaux :			
Réserve parlementaire pour bâtiment scolaire et prési scolaire	- €		- €
restauration statues classées église	2 809,00 €	- €	2 809,00 €
Extension restructuration salle multi activités	137 589,00 €		137 589,00 €
1322 - Région	94 000,00 €	- €	94 000,00 €
1323 - Département			
restauration statues classées église	4 890,00 €	- €	4 890,00 €
Extension restructuration salle multi activités	61 586,00 €		61 586,00 €
Schéma des gestion des eau xpluviales			
bâtiment scolaire et péri scolaire			- €
13258 - Autres Groupement (participation Syndicat des Eaux pour Réserve incendie)	7 500,00 €	- €	7 500,00 €
1347 - Dotation de soutien à l'investissement local (FSIL pour salle multi activités)			
16 - Emprunts et dettes assimilées			
165 - Dépôts et cautionnement reçus			2 000,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations : Eclairage public pour Bourg Habitat	14 021,00 €		14 021,00 €
458201 - Opération pour compte de tiers chemin forestier des Feuilles Rouges	46 337,00 €		46 337,00 €
024 - Produit des cessions	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des recettes réelles	368 732,00 €	460 000,00 €	830 732,00 €
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	- €	5 945,00 €	5 945,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Total des recettes d'Ordre	- €	75 945,00 €	75 945,00 €
TOTAL des RECETTES	368 732,00 €	535 945,00 €	906 677,00 €

Accusé de réception en préfecture
00120010371820
200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Le volume total des recettes d'investissement est de 906 677.00 €. Les principales recettes sont :

- Excédent de fonctionnement 2019 : 200 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 70 000.00 €
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 210 000.00 €
- Taxe d'aménagement : 40 000.00 €
- Subventions attendues :
 - o statuts : 7 699.00 €
 - o réserve incendie : 7 500.00 €
 - o chemin forestier des feuilles Rouges : 46 337.00 €
 - o rénovation restructuration salle des fêtes, salle multi activités : 431 757 € se décomposant ainsi
 - département : 141 201.00 € solde de subvention à percevoir : 61 586 €
 - Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement public local : 196 556 € solde subvention à percevoir : 137 589 €
 - Contrat ambition Région : 94 000.00 €

IV – ETAT de la DETTE:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 194 000.00 € en 2020 (réalisé 115 203.83 € en 2019).

L'encours de la dette total est de 2 397 292.71 € au 1^{er} janvier 2020, soit 1 295.83 € par habitant.

Les investissements d'équipement consentis par la commune sur l'année 2019 dont "l'extension et restructuration de la salle des fêtes" s'élèvent à 1 366 723€ soit environ 739€/habitant pour l'année 2019.

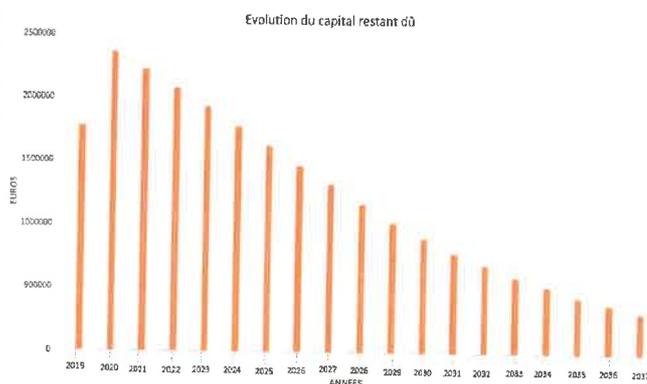
A titre indicatif pour l'année 2020, les investissements d'équipement s'élèvent à 577 556 € soit 315,26 €/habitant (1832) .

Nota: Le ratio de dépenses par habitant, reste une valeur relative car elle signifie qu'une collectivité fasse le choix de rembourser son encours de dette, immédiatement.

L'élément de mesure de gestion financière, d'une collectivité, est représenté par sa "Capacité de désendettement" exprimée en années et calculée comme suit (Encours de dette au 31/12 sur la capacité d'autofinancement brute).

Pour mémoire, le seuil d'endettement d'une collectivité est réputé « critique » à compter de 11 à 12 années. On parle de surendettement à compter de 15 années et plus.

S'agissant de la capacité de désendettement de notre Commune, elle s'élève, au 31/12/2019, à 8,59 années. Pour rappel, elle était de 5,43 années au 31/12/2017, de 7,45 années au 31/12/2018.



Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

IV – Les DONNÉES SYNTHÉTIQUES du BUDGET - récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 178 008.78 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

Dépenses :

- Crédits reportés 2019 : 323 301.00 €
- Nouveaux crédits : 583 376.00 €
- TOTAL : 906 677.00 €**

Recettes :

- Crédits reportés 2019 : 368 732.00 €
- Nouveaux crédits : 535 945.00 €
- TOTAL 906 677.00 €**

VI – Les PRINCIPAUX RATIOS de la COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2020/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	595.71 €
Produit des impositions directes / population	323.78 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	590.49 €
Dépenses d'équipement brut / population	312.19 €
Encours de dette / population	1295.83 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	94.59 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34.52 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	118.83 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	52.87 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	219.45 %

*Données calculées à partir de la population INSEE de Saint Martin du Mont soit 1 850 habitants

VII – Les EFFECTIFS de la COLLECTIVITÉ et CHARGE de PERSONNEL :

La commune emploie 11 agents permanents dont 5 emplois à temps complet et deux agents ayant deux emplois (animation et technique) :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
Filière administrative :			
Attaché territorial	A	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière technique			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	1
Adjoint technique		1	4
Filière sociale			
Agent spécial. ppal 2 ^{ème} classe écoles maternelles	C		1
Filière animation			
Adjoint d'animation	C		2

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) se chiffrent à 380 145.00 € et représentent 34,52 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale constatée dans la strate est de 44.00 % (données 2015).

Commune de SAINT MARTIN DU MONT

Accusé de réception en préfecture
3801450103743-20200309-DEL090320-20-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

BUDGETS ANNEXES 2020

↳ Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	3 730.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	4 504.00 €	75 - Autres produits gestion courante	5 190.00 €
66 - Charges financières	2.00 €	77 - Autres reprises excédents	1.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	2.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	3 171.57 €
022 - Dépenses imprévues	124.57 €		
Total dépenses réelles	8 362.57 €	Total recettes réelles	8 362.57 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	8 362.57 €	Total recettes de fonctionnement	8 362.57 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 8 362.57 € correspondent :

- au reversement partiel de l'excédent au Budget Principal de la commune pour 4 500.00 €
- au règlement de la taxe foncière
- à une prévision de travaux d'entretien

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 8 362.57 € correspondent

- aux loyers du bail commercial à percevoir pour 5 190.00 €
- à l'affectation du résultat N-1 : 3 171.57 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

↳ **Budget Annexe Local commercial Epicerie**

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	6 495.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	5.00 €	75 - Autres produits gestion courante	4 231.00 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	4 444.89 €
67 - Autres charges exceptionnelles	2.00 €		
022 - Dépenses imprévues	54.89 €		
Total dépenses réelles	6 556.89 €	Total recettes réelles	8 675.89 €
Total dépenses d'ordre	5 433.00 €	Total recettes d'ordre	3 314.00 €
Total dépenses de fonctionnement	11 989.89 €	Total recettes de fonctionnement	11 989.89 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	8 668.91 €	001 - Solde d'exécution reporté	6 549.91 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	8 668.91 €	Total recettes réelles	6 549.91 €
Total dépenses d'ordre	3 314.00 €	Total recettes d'ordre	5 433.00 €
Total dépenses de fonctionnement	11 982.91 €	Total recettes de fonctionnement	11 982.91 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 11 989.89 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière
- à une prévision de travaux d'entretien

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 11 989.89 € correspondent

- aux loyers du bail commercial à percevoir en 2020 : 4 231.00 €.
- à l'affectation du résultat N-1 : 4 444.89 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 11 982.91 € correspondent :

- à une prévision de travaux : 8 668.91€

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 11 982.91 € correspondent :

- à l'affectation du résultat N-1 : 6 549.91 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

Budget Annexe Local commercial Café Restaurant

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	7 000.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	3.00 €	75 - Autres produits gestion courante	16 281.00 €
66 - Charges financières	3 000.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	2 450.54 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	91.54 €		
Total dépenses réelles	10 094.54 €	Total recettes réelles	18 731.54 €
Total dépenses d'ordre	13 092.00 €	Total recettes d'ordre	4 455.00 €
Total dépenses de fonctionnement	23 186.54 €	Total recettes de fonctionnement	23 186.54 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	9 450.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 605.22 €	001 - Solde d'exécution reporté	5 418.22 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	14 055.22 €	Total recettes réelles	5 418.22 €
Total dépenses d'ordre	4 455.00 €	Total recettes d'ordre	13 092.00 €
Total dépenses de fonctionnement	18 510.22 €	Total recettes de fonctionnement	18 510.22 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 23 186.54 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière : 700 €
- à une prévision de travaux d'entretien : 3 300.00 €
- au remboursement au Budget Principal de la commune des frais de chauffage de l'année 2020 : 3 000.00 €
- au règlement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 3 000.00 €.

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 23 186.54 € correspondent :

- aux loyers du bail commercial à percevoir : 13 281.00 €.
- au remboursement par le titulaire du bail du chauffage collectif : 3 000.00 €
- à l'affectation du résultat N-1 : 2 450.54 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 18 510.22 € correspondent :

- au règlement du capital de l'emprunt : 9 450.00 €.
- une prévision de travaux : 4 605.22 €

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 18 510.22 € correspondent :

- à l'affectation du résultat N-1 = 5 418.22 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

L'encours de la dette total est de 73 809.71 € (capital + intérêt) au 1^{er} janvier 2020, soit 39.90 € par habitant.

Fait à Saint Martin du Mont, 9 mars 2020

Le Maire
Laurent PAUCOD



Accusé de réception en préfecture
001-210103743-20200309-DEL090320-20-
DE
Date de télérmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020